



# Assemblée générale

Distr. GÉNÉRALE  
26 janvier 1999

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

## Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée

Deuxième session  
Vienne, 8-12 mars 1999

### Rapport du Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée sur les travaux de sa première session, tenue à Vienne du 19 au 29 janvier 1999

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1	2
II. Organisation de la session .....	2-13	2
A. Ouverture de la session .....	2-4	2
B. Participation .....	5	2
C. Élection du bureau .....	6-9	2
D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux .....	10-12	3
E. Documentation .....	13	4
III. Discussion sur le projet de convention .....	14-17	4
IV. Résumé de la discussion sur les instruments juridiques internationaux traditionnels .....	18-20	5
V. Adoption du rapport du Comité spécial sur les travaux de sa première session .....	21-22	6
 <b>Annexes</b>		
I. Liste des participants .....		7
II. Liste des documents dont le Comité spécial était saisi à sa première session .....		12

## **I. Introduction**

1. Sur recommandation de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et du Conseil économique et social (résolution 1998/14 du Conseil datée du 28 juillet 1998), l'Assemblée générale a adopté le 9 décembre 1998 la résolution 53/111, par laquelle elle a décidé de créer un comité intergouvernemental spécial à composition non limitée chargé d'élaborer une convention internationale pour tous les aspects de la lutte contre la criminalité transnationale organisée, et d'examiner l'élaboration, s'il y a lieu, d'instruments internationaux de lutte contre le trafic de femmes et d'enfants, contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, et contre le trafic et le transport illicites de migrants, y compris par voie maritime. L'Assemblée générale a également adopté le 9 décembre 1998 la résolution 53/114, dans laquelle elle a engagé le Comité spécial à s'attacher à élaborer la convention ainsi que les instruments internationaux susmentionnés.

## **II. Organisation de la session**

### **A. Ouverture de la session**

2. Le Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée a tenu sa première session à Vienne, du 19 au 29 janvier 1999. Il a tenu 18 séances.

3. La première session du Comité spécial a été ouverte par son Président, qui a prononcé une brève allocution dans laquelle il a souligné l'importance du mandat confié au Comité spécial.

4. Le Directeur exécutif de l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime du Secrétariat a fait une déclaration dans laquelle il s'est dit convaincu que la convention à l'examen, en tant que premier instrument international négocié portant sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée, ferait date dans l'action menée au niveau international pour faire échec à ce phénomène.

### **B. Participation**

5. Ont participé à la première session du Comité spécial les représentants de 91 États. Y ont aussi pris part des observateurs d'entités disposant de missions d'observation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies et des observateurs d'organismes des Nations Unies, d'instituts du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales. La liste des participants figure à l'annexe I au présent rapport.

### **C. Élection du bureau**

6. Par sa résolution 53/111, l'Assemblée générale a décidé d'accepter la recommandation de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tendant à nommer M. Luigi Lauriola (Italie) Président du Comité spécial. M. Lauriola a précisé qu'il agissait à titre individuel et non en tant que représentant de son pays ou d'un groupe régional donné. À l'issue de consultations officieuses, le Comité spécial a élu les autres membres du bureau dont le nom suit:

*Vice-Présidents:* Kiyotaka Akasaka (Japon)  
Nabil Ammar (Tunisie)  
Demetrio Boersner (Venezuela)\*  
Zuzana Chuda (Slovaquie)

Éric Danon (France)\*\*  
 Roberta Lajous (Mexique)\*\*\*  
 Patricio Palacios (Équateur)  
 Janusz Rydzkowski (Pologne)  
 Shaukat Umer (Pakistan)

*Rapporteur:* Peter Gastrow (Afrique du Sud)

\*Pour les travaux du Comité spécial en 1999.

\*\*Ensuite remplacé par Bérengère Quincy (France).

\*\*\*Pour les travaux du Comité spécial en l'an 2000.

7. Le bureau du Comité spécial s'est réuni plusieurs fois au cours de la première session pour examiner des questions touchant l'organisation des travaux.

8. Le Comité spécial a émis l'avis que l'élection d'un bureau élargi rendrait moins nécessaires les sessions du groupe de travail informel créé pour aider le Président du Comité spécial (le groupe informel des "Amis du Président"), qui avait travaillé lors de la phase préparatoire. Il a recommandé que, sous réserve des ressources disponibles, les sessions du groupe informel des "Amis du Président" qui avaient été prévues soient transformées en sessions du Comité spécial avec un service d'interprétation dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies<sup>1</sup>.

9. Le Président a fait observer qu'il avait déjà été décidé de transformer la session d'une semaine du groupe informel des "Amis du Président" prévue pour le début du mois de juillet 1999 en une session supplémentaire du Comité spécial. Cela avait été possible grâce à la contribution volontaire d'un État Membre. Le Président a engagé les autres États à verser des contributions à cet effet au Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale de manière à faire progresser l'élaboration du projet de convention.

#### **D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

10. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 19 janvier 1999, le Comité spécial a adopté l'ordre du jour ci-après de sa première session:

1. Ouverture de la première session du Comité spécial.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
4. Examen du projet de convention contre la criminalité transnationale organisée.
5. Examen des instruments juridiques internationaux additionnels contre:
  - a) Le trafic de femmes et d'enfants;
  - b) Le trafic et le transport illicites de migrants;
  - c) La fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions.

6. Adoption du rapport du Comité spécial sur les travaux de sa première session.

11. Après l'adoption de l'ordre du jour et au cours des débats, plusieurs représentants ont insisté sur le fait que les documents devaient être traduits avec rapidité et exactitude. Les participants ont été invités à informer le Secrétariat de toute inexactitude ou incohérence constatée dans les traductions et, si possible, à suggérer la terminologie appropriée devant être employée, de sorte que les traducteurs puissent en tenir compte dans les textes suivants.

12. Le représentant de l'Allemagne, intervenant au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont également membres de l'Union européenne, ainsi que des pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne et de Chypre, pays associé, a estimé que le processus de négociation des projets de convention et d'instruments juridiques internationaux additionnels constituait une réaction décisive face aux inquiétudes suscitées, partout dans le monde, par le danger que pose la criminalité transnationale, danger aggravé par la mondialisation de l'économie. Il a ajouté que l'Union européenne, qui avait fermement soutenu ce processus depuis le début, attachait la plus grande importance au succès des négociations, dont il serait préférable qu'elles aboutissent d'ici à l'an 2000.

### **E. Documentation**

13. Outre les documents établis par le Secrétariat, le Comité spécial était saisi, à sa première session, de documents contenant les propositions et contributions reçues des Gouvernements des pays suivants: Australie, Canada, Colombie, États-Unis d'Amérique, Koweït, Mexique, Pays-Bas et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. La liste des documents figure à l'annexe II.

## **III. Discussion sur le projet de convention**

14. Le Comité spécial a fondé ses travaux sur un document contenant le projet de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (A/AC.254/4), ainsi que sur les propositions et contributions reçues des gouvernements (A/AC.254/5 et Add.2). Le Président a noté que le texte du document A/AC.254/4 était le fruit de discussions et de consultations tenues aux occasions suivantes: réunion du Groupe intergouvernemental d'experts intersessions à participation non limitée sur l'élaboration d'une éventuelle convention internationale contre la criminalité transnationale organisée, tenue à Varsovie du 2 au 6 février 1998; septième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, tenue à Vienne du 21 au 30 avril 1998; et réunion préparatoire informelle du Comité spécial, tenue à Buenos Aires du 31 août au 4 septembre 1998. Le projet de convention contenait un certain nombre d'options. À cet égard, le Comité spécial a décidé, sur recommandation de son Président, de s'attacher, lors de sa première session, à éliminer des options afin d'élaborer un texte unifié qui servirait de base aux travaux de rédaction et aux négociations qu'il allait entreprendre à ses sessions suivantes.

15. Les suggestions visant à unifier le texte ainsi que les propositions concernant l'incorporation de nouvelles dispositions ou la modification de dispositions existantes, tout comme les observations portant soit sur le texte existant, soit sur le fond des nouvelles dispositions ont été consignées dans une nouvelle version du projet de convention\*.

---

\*À paraître sous la cote A/AC.254/4/Rev.1.

16. Le Comité spécial a décidé d'examiner les articles 4 et 4 *bis*, relatifs au blanchiment d'argent, avec l'article 7 sur la confiscation et l'article 8 sur la transparence des transactions, à sa troisième session, en avril 1999. L'un des participants a exprimé l'avis que la question du blanchiment d'argent pourrait faire l'objet d'un protocole additionnel à la convention.

17. Le représentant de l'Algérie, intervenant au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont également membres du Groupe des 77 ainsi que de la Chine, a déclaré que l'élaboration de la convention et des protocoles exigerait de longues négociations, qui s'étaleraient sur les deux prochaines années, et que cela constituerait pour les pays en développement une charge financière lourde. Il a donc réitéré en des termes très fermes la demande tendant à ce que des ressources soient mises à la disposition du secrétariat de façon à permettre à au moins un expert de la capitale de chaque pays en développement de participer aux sessions du comité spécial. Les gouvernements des États membres du Groupe des 77 ainsi que de la Chine étaient convaincus que les pays en développement auraient besoin d'une assistance sur le long terme afin de s'acquitter des obligations découlant de la convention et des protocoles. Il a par conséquent proposé que soit créé, à cette fin, un fonds spécial d'assistance technique et annoncé qu'une proposition allant dans ce sens serait soumise au titre de l'article 21 du projet de convention. Il a ajouté que les États membres du Groupe des 77 et la Chine proposeraient que soit intégrée dans le projet de convention une section séparée relative à la coopération économique internationale aux fins du développement durable, en vue de s'attaquer aux causes de la criminalité organisée. Enfin, les États membres du Groupe des 77 et la Chine étaient d'avis que l'objectif premier de la convention et de ses protocoles devrait être de promouvoir la coopération internationale grâce à un partenariat reposant sur la responsabilité partagée et sur le respect des principes de souveraineté, d'égalité des droits et de non-intervention.

#### **IV. Discussion sur les instruments juridiques internationaux additionnels**

18. Avant d'examiner les instruments juridiques internationaux additionnels, le Comité spécial s'est penché sur le lien entre ces instruments et la convention contre la criminalité transnationale organisée. La contribution du Gouvernement australien (A/AC.254/L.9) a été très utile à cette discussion. Conformément aux résolutions 53/111 et 53/114 de l'Assemblée générale, la convention devait être un instrument autonome. Le rang de priorité le plus élevé serait accordé à sa signature, à sa ratification et à son entrée en vigueur, et tout devrait être mis en œuvre pour négocier un texte permettant d'y parvenir. Les instruments juridiques internationaux additionnels étaient considérés en principe comme des protocoles facultatifs à la convention portant sur des sujets appelés à être spécifiques, ce que la convention ne pouvait pas être. Il fallait veiller à ce que les protocoles facultatifs cadrent avec la convention non seulement pour assurer leur complémentarité, mais également pour maximiser la pertinence et l'applicabilité des dispositions générales, en particulier de celles ayant trait à la coopération internationale, qui figureraient dans la convention. Il a toutefois été noté que chaque instrument visait à répondre à des préoccupations particulières. Il faudrait peut-être, en conséquence, que ces instruments aient un large champ d'application. Dans ce cas, et toujours conformément aux résolutions pertinentes du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, il ne pouvait être exclu que les instruments juridiques internationaux additionnels soient indépendants de la convention. La question a été posée de savoir s'il serait possible de signer les protocoles ou d'y adhérer sans en avoir préalablement fait de même avec la convention, les participants penchant généralement pour la solution consistant à exiger des Parties qu'elles signent la convention ou y adhèrent d'abord. Le Comité spécial a estimé qu'il était plus approprié d'aborder cette question, ainsi que celle des réserves, lors de l'examen des articles pertinents du projet de convention.

19. De nouvelles versions du projet de protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions\* et du projet de protocole contre le trafic et le transport illicites de migrants\*\* tiendraient compte des propositions soumises par les gouvernements à la première session du Comité spécial, ainsi que des observations formulées à cette occasion.

20. Le représentant des États-Unis d'Amérique a présenté le projet de protocole contre le trafic international des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (A/AC.254/4/Add.3). Le représentant de l'Argentine a présenté le projet d'éléments en vue de l'élaboration d'un accord relatif à la prévention et à la répression du trafic international des femmes et des enfants et au châtement des coupables, additionnel à la Convention contre la criminalité transnationale organisée (A/AC.254/8). Les observateurs de deux organisations non gouvernementales ont fait des déclarations. La délégation argentine et la délégation des États-Unis d'Amérique se sont engagées à produire un texte de synthèse qui servirait de base au Comité spécial pour l'examen futur du projet d'instrument\*\*\*.

## V. Adoption du rapport du Comité spécial sur les travaux de sa première session

21. À sa 18<sup>e</sup> séance, le 29 janvier 1999, le Comité spécial a adopté le rapport sur les travaux de sa première session (A/AC.254/L.1).

22. À cette même séance, il a adopté l'ordre du jour provisoire et le projet d'organisation des travaux de sa deuxième session, prévue à Vienne du 8 au 12 mars 1999 (A/AC.254/L.1/Add.1)\*\*\*\*.

### *Note*

<sup>1</sup>Plusieurs représentants ont indiqué que l'Institut international de hautes études en sciences pénales avait proposé, lors de la réunion préparatoire informelle du Comité spécial, tenue à Buenos Aires, du 31 août au 4 septembre 1998, d'accueillir des groupes de rédaction informels auxquels le comité spécial pourrait souhaiter confier l'élaboration de textes concernant certaines questions précises traitées dans le projet de convention.

---

\* À paraître ultérieurement sous la cote A/AC.254/4/Add.2/Rev.1.  
\*\* À paraître ultérieurement sous la cote A/AC.254/4/Add.1/Rev.1.  
\*\*\* À paraître ultérieurement sous la cote A/AC.254/4/Add.3/Rev.1.  
\*\*\*\* À paraître ultérieurement sous la cote A/AC.254/10.

## Annexe I

### Liste des participants

#### États

Afrique du Sud	Peter Gastrow, L. Kok, M. A. Buys
Algérie	Mokhtar Reguieg, Faouzia Benmansour, Salah Francis En-Hamdi
Allemagne	Karl Borchard, Michael Grotz, Hans Peter Plischka, Detlef Rein, Axel Werbke, Peter Kroemer, Albrecht Volkwein, Christian Drews, Martina Lapacz
Angola	Henrique dos Santos, Fidelino Loy De Jesus Figueiredo, Ricardo Quicaxiamo, José Leitão Neves Bravo Da Costa, Filomena Da Conceição João
Arabie saoudite	Omar Mohammad Kurdi, Abdulrahman Al-Shamrany, Mohamed Naser Al-Owlah
Argentine	Eugenio M. Curia, Ana Luisa Wirth-Schwind, Eduardo Bertoni
Australie	Geoffrey Dabb, Crispin Conroy, Roger Alan Neilson, Peter Guinn Scott, Helen Stylianou
Autriche	Irene Freudenschuss-Reichl, Ferdinand Trautmannsdorf, Gregor Schusterschitz, Christian Ebner, Andrea Sandhacker, Ulrike Kathrein, Stefan Benner, Hans Haller, Andrea Jelinek, Walter Grosinger, Heinz Drobesch
Azerbaïdjan	Vaqif Sadiqov, Fuad Ismayilov
Bélarus	Valyantsin Fisenka, Igor Shaladonau
Belgique	Michel Adam, Peter Martin, J. S. Jamart, Gerard Dive, Wouter Boucique, W. De Meyer
Bolivie	Jaime Niño De Guzmán, María Lourdes Espinoza Patiño
Bésil	Affonso Celso De Ouro-Preto, Jose Jorge Alcazar Almeida
Bulgarie	Ivan Naydenov, Traiko Spasov, Ivan Tishev
Burkina Faso	Lazare Gansore, Ougmane Traore
Canada	Keith Morrill, Alan Morgan, Jim Hayes, Jeannette Ackroyd, David Duinker, Sabine Nölke, Debra Normoyle, Erin McKey, Mark Gaillard
Chili	Oswaldo Puccio, Héctor Muñoz, Rosa Melendez, Gloria Navarrete-Heckmatt
Chine	Li Yanduan, Liu Yinghai, Zhai Jinrong, Sun Ang, Sun Ping, Zhang Yi, Gan Guodong, Tian Ni
Colombie	Carlos Holmes Trujillo Garcia, Fabiola Castillo, Enrique Celis, Maria Ximena Lombana, Carlos Rodriguez
Côte d'Ivoire	Mamadou Kone
Croatie	Mario Nobilo, Ranko Vilovic, Zeljko Horvatic, Zoran Nekic, Tihomir Kralj, Marijana Kujundzic
Cuba	Luis García Peraza, Pablo A. Rodríguez Vidal, Aurora Gramatges

Danemark	Gite Hundahl, Carsten Krogh, Nicolai Jung, Susanne Topgaard, Michael Boolsen, Christian Strøyer, Jesper Hjortenberg
Égypte	Mostafa El-Feki, Iskandar Ghattas, Abd El Azim Wazir, Aly Hegazy, Hisham Ahmed Sorour
Émirats arabes unis	Mohammed Saeed Al Kindi, Ayad Al Yasiri
Équateur	Patricio Palacios, Franklin Chávez, Juan F. Holguín
Espagne	Antonio Ortiz, Luis Calvo Merino, Marcos Vega, Valentín Dueñas, Francisco Javier Aparicio, Alvaro Trejo, Juan Antonio Gonzalez, Antonio Yébenes, José Antonio Mayoral
États-Unis d'Amérique	Jonathan Winer, Rob Boone, Laura Kennedy, Jeffrey Bullwinkel, Mary Helen Carlson, Sara Scott, Danny Glaser, Joseph Gordon, Kenneth Harris, Bridget Neill, Arthur Norton, Raul Pedrozo, Enrique Perez, Kenneth Propp, James Puleo, Herbert Traub, James Finckenauer
ex-République yougoslave de Macédoine	Ruzica Zanteva Angelova
Fédération de Russie	Sergei N. Karev, Georgiy G. Machitidze, Mikhail S. Paleyev, Sergei N. Trofimiyuk, Lyudmila N. Kurovskaya, Victor S. Dolmatov, Valentine I. Mikhailov, Anatoly V. Grinenko, Anatoly G. Radatchinski, Alexander V. Zinevitch, Alexander S. Gappoev
Finlande	Tom Grönberg, Jaakko Halttunen, Matti Joutsen, Tomi Vuori, Pertti Normia, Kari Eskola, Pia Rantala
France	Bérèngère Quincy, Eric Danon, Philippe Delacroix, Catherine Pignon, Michel Quille, Joël Sollier, François-Xavier Bourges, Catherine Thony, Alain Damais, Patrick Deunet, Thierry Leroy, Patrick Debaere, Philippe Caillol, Anne-Sylvie Delouvrier, Escadron Verisson
Gabon	Yolande Bike, Patrick Florentin Malekou
Géorgie	Levan Mikeladze, Zurab Chapidze, Nikoloz Rtveliashvili
Grèce	Konstantinos Piperigos, Ioannis Aggelis, Konstantinos Matzoukas
Guatemala	Federico Urruela Prado, Sylvia Wohlers De Meie
Hongrie	Tibor Tóth, György Eiselt, Zoltan Marki, Klára Breuer, Attila Zsigmond, Ilona Szuhay
Inde	Jayant Umranikar
Indonésie	Sapartini S. Kuntjoro-Jakti, Sadewo Joedo, Diar Nurbintoro, Larso Simbolon
Iran (République islamique d')	Amir Zamaninia, Amir-Hossein Hosseini, Bahram Darvish Khadema
Irlande	Tony McDermottroe, Brian Lucas, Donacha O'Sullivan
Israël	Ehud Keinan, Michael Lotem-Panich
Italie	Vincenzo Manno, Umberto Leanza, Emanuele Pignatelli, Renato Castellani, Gioacchino Polimeni, Giusto Sciacchitano, Francesca Marcelli, Ennio Di Francesco, Alfredo Nunzi, Massimo Curcio, Luigi Sico, Vincenzo Delicato, Renato Ferraro, Giampaolo Bensaia, Giancarlo Olimbo, Massimo Di Marco,

	Corrado Carruba, Maria Grazia Giammarinaro, Tiziana Terribile, Fabio Marini
Jamahiriya arabe libyenne	Said Abulaati, Faisal Elshaerri
Japon	Kiyotaka Akasaka, Nobuaki Ito, Mikinao Kitada, Kenichi Suganuma, Goro Aoki, Taisuke Kanayama, Kohei Kishi, Keisuke Senta, Kei Umebayashi, Katsunori Imai, Nobuaki Eguchi, Yoshiyuki Ishiwata, Haruyuki Kamatani, Nobuhiro Watanabe, Kengo Yoshihara, Yasuaki Ikeda, Tsuyoshi Endo, Takuyo Awa
Kazakhstan	A. Akhmetov
Koweït	Faisal Al-Ghais, Hamed Saleh Al-Othman, Zakaria Al-Ansari
Liban	Samir Hobeica, Elias Daoud, Georges Boustani, Michel Katra
Luxembourg	Georges Santer, Jeannine Dennewald, Pierre Franck
Malte	Carmel Agius, Andrew Seychell
Maroc	Abderrahim Benmoussa, Mina Tounsi, Abdellatif Saadi
Mauritanie	Abdallahi Ould Kebd
Mexique	Roberta Lajous, Luis Alfonso De Alba, Gilberto Landeros Briseño, José Humberto Castro Villalobos, Sergio Olivares Moctezuma, Victor Arriaga Weiss
Myanmar	Win Naing
Namibie	Lineekela J. Mboti, Simon M. Maruta
Niger	Souley Boubacar
Nigéria	Albeit Anopoechi, Abel Adekun Ayoko, Mustapha Betara Aliyu
Norvège	Helga Hernes, Hilde Indreberg, Gro Nystuen, Magnar Aukrust, Anne Folkvord, Gjermund Saether, Ola Rambjør Heide
Nouvelle-Zélande	Joan Mosley, Lucy Duncan
Oman	Ahmed Said Al-Hasani, Yousef Ahmed Hamed Al Jabry
Pakistan	Shaukat Umer, Iffat Imran Gardezi
Panama	Jorge Enrique Halphen Pérez, Mirna P. De Perez Venero
Paraguay	Max Narváez Matto, María Cristina Acosta Alvarez, Ana Isabel Rodríguez
Pays-Bas	Hans Foerster, Michiel Bierkens, Marjorie Bonn, Jan Peek
Pérou	Gilbert Chauny, Luis Sandiga, Ruth Saif De Preperier, Manuel Alvarez
Philippines	Victoria S. Bataclan, Mary Anne A. Padua
Pologne	Janusz Rydzkowski, Zdzisław Galicki, Michał Płachta, Mariusz Skowroński, Zbigniew Wrona, Beata Ziarkiewicz
Portugal	Álvaro Mendonça E Moura, Euclides Dâmaso Simões, Teresa Alves Martins, Cristina Pucarinho
Qatar	Ali Al-Khulaifi, Saleh Al-Meraikhi
République arabe	

syrienne	Kais El-Sheich, Jassem El-Mohammed
République de Corée	Yuh Jae-hong, Chae Jung-sug, Lee Chang-jae, Hwang In-gyu, Lim Woong-soon, Che Dong-hwan, Lee Chul
République tchèque	Marie Košťálová, Tomáš Buriš, Jan Kohout
Roumanie	Liviu Popescu, Florentina Voicu, Alina Dorobant
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Godfrey Stadlen, John Freeman, Richard Bradley, Peter Storr, Ruth Goodwin, Geoffrey Cole, David Lusher, Christopher Ian Perry, Doug Dalziel, Graham Widdecombe, David Wilson, Neil Clowes, John Barlow, Steve Walsh
Saint-Siège	Mario Zenari, Augustin Vaz Guerrero, Raffaella Manon
Sénégal	Mamadou Lamine Fofana, Amadou Diallo, Codé Mbengue
Singapour	Mathew Joseph, Ping Lin Yeow, Su Hoong Chang
Slovaquie	Zuzana Chudá, Lubomír Lubina, Cecília Kandráčová, Denisa Ivanová
Slovénie	Maja Prodan
Soudan	Abubakr Salih Nur, Kureng Akuei Pac
Suède	Örjan Landelius, Per Hedvall, Barbro Jönsson, Johan Nordenfelt, Johanna Peyron, Elin Sandberg
Suisse	Marianne Von Grünigen, Urs Breiter, Anita Marfurt, Jérôme Candrian, Lorenza Scomaighi Rossini, Christoph Haeni, Stefano Toscano, Stephan Arnold, Jörg Köhler, Christoph Häni,
Thaïlande	Udom Raksiltham, Visanu Prasattungsoth, Morokot Sriswasdi
Tunisie	Nabil Ammar, Emma Lazoughli, Abdelhamid Ben Chickh, Abderrazak Mansour
Turquie	Yasar Yakis, A. Asim Arar, Ates Hasan Sözen, M. Aydin Özbay, Nilüfer Erdem Kaygisiz
Ukraine	Mykola Makarevych, Yevgen Strelkov, Rostyslav Tronenko, Mykola Gryzschuk, Vasyl Gubko, Viktoria Kuvshynnykova
Uruguay	Jorge Tállice, Fructuoso Pittaluga-Fonseca, Elena Fajardo, Roberto Melgar
Venezuela	Demetrio Boersner, Kidder Salazar
Viet Nam	Nguyen Xuan Hong, Pham Hong Nga
Zambie	Alex Chilufya, Solomon Jere
Zimbabwe	Phelekezela Mphoko

### **Entités représentées par des observateurs**

Palestine

### **Services du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies**

Commission économique pour l'Europe, Département des affaires de désarmement, Département des affaires économiques et sociales, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Office des Nations Unies à Vienne et Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime

### **Organismes des Nations Unies et instituts affiliés**

Programme des Nations Unies pour le développement, Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, Académie arabe Naïf des sciences de la sécurité, Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice criminelle, Institut supérieur international des sciences criminelles, National Institute of Justice

### **Institutions spécialisées et autres organisations du système des Nations Unies**

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque mondiale, Organisation maritime internationale, Agence internationale de l'énergie atomique

### **Autres organisations intergouvernementales**

Centre international pour l'élaboration d'une politique migratoire, Comité consultatif juridique afro-asiatique, Commission européenne, Conseil de l'Europe, Conseil de l'Union européenne, Europol, Ligue des États arabes, Ordre souverain et militaire de Malte, Organisation internationale de police criminelle, Organisation internationale pour les migrations, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Secrétariat de l'Accord conclu à Wassenaar sur le contrôle des exportations d'armes classiques et de biens et technologies à double usage.

### **Organisations non gouvernementales**

#### *Statut consultatif général:*

Chambre de commerce internationale, Conseil international des femmes, Zonta International

#### *Statut consultatif spécial:*

Amnesty International, Anti-Slavery International, Association internationale des magistrats, Association pour l'étude du problème mondial des réfugiés, Centre italien de solidarité, Commission internationale de juristes, Conseil international sur les problèmes de l'alcoolisme et des toxicomanies, Conseil national des femmes allemandes – Union fédérale des associations de femmes allemandes ainsi que des groupes féminins des diverses associations d'Allemagne fédérale, Fédération internationale des femmes diplômées des universités, Fondation asiatique pour la prévention du crime, Groupe juridique international sur les droits de l'homme, Institut international de droit humanitaire, Pax Romana (Mouvement international des intellectuels catholiques) (Mouvement international des étudiants catholiques)

#### *Registre:*

Mouvement international contre toutes les formes de discrimination, National Rifle Association of America/Institute for Legislative Action, Sporting Shooters' Association of Australia

## Annexe II

### Liste des documents dont le Comité spécial était saisi à sa première session

<i>Cote du document</i>	<i>Titre ou sujet</i>
A/AC.254/1	Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux
A/AC.254/2	Groupe informel des "Amis du Président" du Comité spécial sur l'élaboration d'une convention internationale contre la criminalité transnationale organisée, première réunion, Rome, 17 et 18 juillet 1998 – Principaux points abordés
A/AC.254/3	Rapport de la réunion préparatoire informelle du Comité intergouvernemental spécial à composition non limitée sur l'élaboration d'une convention internationale contre la criminalité transnationale organisée, tenue à Buenos Aires (Argentine), du 31 août au 4 septembre 1998
A/AC.254/4	Projet de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
A/AC.254/4/Add.1	Projet d'éléments en vue de l'élaboration d'un instrument juridique international contre le trafic et le transport illégaux de migrants: proposition présentée par l'Autriche et l'Italie
A/AC.254/4/Add.2	Projet de protocole contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, munitions et autres matériels connexes additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée: proposition soumise par le Canada
A/AC.254/4/Add.3	Projet de protocole contre le trafic international des femmes et des enfants additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée: proposition soumise par les États-Unis d'Amérique
A/AC.254/5	Propositions et contributions reçues des gouvernements (Allemagne, Canada, États-Unis d'Amérique, France, France et Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse, Tunisie et Turquie)
A/AC.254/5/Add.1 et Corr.1	Propositions et contributions reçues des gouvernements (États-Unis d'Amérique, Japon, Mexique et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
A/AC.254/5/Add.2	Observations et propositions reçues des gouvernements (Pays-Bas)
A/AC/254/6	Rapport de la troisième réunion du groupe de travail informel créé pour aider le Président du Comité spécial sur l'élaboration de la convention contre la criminalité transnationale organisée, tenue à Vienne les 5 et 6 novembre 1998
A/AC.254/7	Initiatives internationales actuelles visant à élaborer un instrument juridique international contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions

---

A/AC.254/8	Projet d'éléments en vue de l'élaboration d'un accord relatif à la prévention et à la répression du trafic international des femmes et des enfants et au châtement des coupables, additionnel à la Convention contre la criminalité transnationale organisée: présenté par l'Argentine
A/AC.254/CRP.1	Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes
A/AC.254/CRP.2	Convention interaméricaine sur le trafic international des mineurs
A/AC.254/CRP.3	Mesures intérimaires visant la lutte contre les pratiques dangereuses liées au trafic ou au transport de migrants par mer – Circulaire de l'Organisation maritime internationale
A/AC.254/CRP.4	Comments of the World Customs Organization on the draft protocol against the illicit manufacturing of and trafficking in firearms, ammunition and other related materials
A/AC.254/CRP.5	Comments of Kuwait on the draft convention against transnational organized crime
A/AC.254/CRP.6	Background document submitted by South Africa on the draft protocol against the illicit manufacturing of and trafficking in firearms, ammunition and other related material as part of the proposed Convention on Transnational Organized Crime
A/AC.254/CRP.7	Indicative timetable for the work of the Ad Hoc Committee in 1999
A/AC.254/L.1	Projet de rapport
A/AC.254/L.1/Add.1	Projet d'ordre du jour provisoire et d'organisation des travaux de la deuxième session du Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée
A/AC.254/L.1/Add.2	Projet de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée: texte révisé
A/AC.254/L.2	Propositions et contributions reçues des gouvernements concernant le projet de convention contre la criminalité transnationale organisée (Canada et Colombie)
A/AC.254/L.3	Propositions et contributions reçues des gouvernements concernant le projet de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Pays-Bas)
A/AC.254/L.4	Propositions et contributions reçues des gouvernements concernant le projet de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
A/AC.254/L.5	Propositions et contributions reçues des gouvernements concernant le projet de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Colombie)
A/AC.254/L.6	Propositions et contributions reçues des gouvernements concernant le projet de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Koweït)
A/AC.254/L.7	Propositions et contributions reçues des gouvernements concernant le projet de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Mexique)

- A/AC.254/L.8 Propositions et contributions reçues des gouvernements concernant le projet de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Mexique)
- A/AC.254/L.9 Propositions et contributions reçues des gouvernements concernant le projet de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Australie)
- A/AC.254/L.10 Amendement proposé par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés concernant les garanties à accorder aux réfugiés et aux personnes devant bénéficier d'une protection internationale qui sont menacés d'extradition, dans le contexte de l'article 10 du projet de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- A/AC.254/L.11 Propositions et contributions reçues des gouvernements concernant le projet de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (États-Unis d'Amérique)